



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)



HARIS DECEMBRE 2024

N°15

Editée par le Laboratoire d'Histoire des Relations Internationales, des Études Stratégiques et Politiques (LAHRIESPO)

Université Alassane OUATTARA

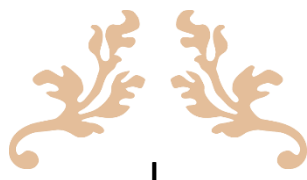
ISSN: 2709-5053

Histoire et Analyses des Relations
Internationales et Stratégiques
(HARIS)

N°015 Décembre 2024

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



Indexations internationales



<https://reseau-mirabel.info/revue/19498/Haris>



TOGETHER WE REACH THE GOAL

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23388>

auréHAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/224412>



Administration de la Revue

Directeur Scientifique :

Professeur M'BRA EKANZA
Simon-Pierre (Professeur
Emérite du CAMES,
Université Félix Houphouët-
Boigny)

Directeur de Publication :

CAMARA Moritié (Professeur
Titulaire d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction :

KOUAKOU N'DRI Laurent
(Maître de Conférences
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Coordonnateur de

Publication : SILUE Nahoua
Karim (Maitre-assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth
(Maître-assistante en Histoire
économique, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO

Zana (Maitre-Assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Péleforo Gon Coulibaly, Côte
d'Ivoire),

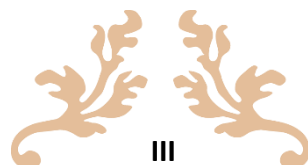
KPALE Boris Claver (Maitre-
Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Webmaster : Kouakou
Kouadio Sanguen (Assistant
Département de
Mathématique et
Informatique, Université
Alassane OUATTARA)

Éditeur : Laboratoire
d'Histoire des Relations
Internationales, des Études
Stratégiques et Politiques
(LAHRIESPO), Université
Alassane OUATTARA)

Website : <http://www.revue-haris.org>

Courriels : cerriua01@gmail.com / asriesa2012@gmail.com



Comité Scientifique

-M'BRA EKANZA Simon-Pierre, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-KOULIBALY Mamadou, Professeur agrégé d'Economie, (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-Abdoulaye BATHILY, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Jean-Noël LOUCOU, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-KOUI Théophile, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-Francis AKINDES, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-ALLADAYE Comlan Jérôme, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-SAADAoui Ibrahim Muhammed, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. Président de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies -Tunisie)

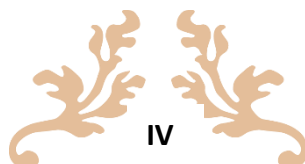
-Ousseynou Faye, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Samba Diakité, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-Esambu Matenda -A- Baluba Jean - Bosco Germain, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-GBODJE Sékré Alphonse, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



Comité de Lecture

-BATCHANA Essohanam, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-AKROBOU Agba Ezéquier, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-CAMARA Moritié, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

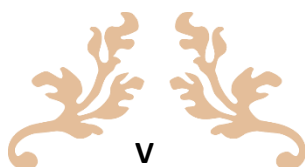
-GUESSAN Benoit, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-N'Guessan Mohamed, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-Ernest YAOBI, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

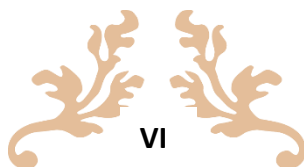
-GOLE Antoine, Professeur Titulaire d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA- Côte d'Ivoire)

-BAMBA Abdoulaye, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)



Adresse aux auteurs

La Revue HARIS paraît 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue <http://www.revue-haris.org>). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



Sommaire

Serges MEYE NDONG & Christian MESSE MBEGA

Les Représentations des enjeux géopolitiques de la libre circulation des personnes et des biens au sein de la CEMAC : Entre États favorables et États réfractaires.....8-24

ADONI Kpelé Hervé

Les accords entre la Côte d'Ivoire et la France : 1960 à 202025-32

Laurent N'dri KOUAKOU & Hermann Djékoua Ouapo

Analyse de la politique de résilience de l'Ecole ivoirienne de 2002 à 2016.....33-52

Eric Chrisostome N'DO

Penser l'idéal démocratique dans la société contemporaine53-67

Ouanidanga Emmanuel SILUÉ

Que peut le peuple dans une bataille où l'Etat s'en sort ensanglanté ? Regard philosophique sur le pouvoir populaire en contexte de recomposition géopolitique.....68-80

AKPABIE Adoté Akué & KOMBATE Matiéyendou

Fragment de réflexion sur la mortalité chez les personnes souffrantes de cancer au Togo.....81-95

MBA MISSANG Frederick

La fête des cultures entre vivre ensemble et *Nation Branding* du Gabon96-113

Nahoua Karim SILUE & Foto Hervé ASSANVO

Engagement politique des femmes dans les organisations de masse sous le parti unique : Cas de l'Association des Femmes Ivoiriennes (1963-1990).....114-125





LES REPRÉSENTATIONS DES ENJEUX GÉOPOLITIQUES DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET DES BIENS AU SEIN DE LA CEMAC : ENTRE ÉTATS FAVORABLES ET ÉTATS REFRACTAIRES

Serges MEYE NDONG

Département des sciences politiques/ Université Omar Bongo Libreville-GABON/ Email : maydanone@hotmail.fr

Christian MESSE MBEGA

Département des Sciences Géographiques, Environnementales et Marines/ Université Omar Bongo Libreville-GABON
Email : christianmbega@yahoo.fr

Résumé

Au-delà de la perception communautaire, comment chaque État-membre de la CEMAC se représente-t-il particulièrement les enjeux géopolitiques de la libre-circulation des personnes et des biens ? En quoi ces représentations particulières en constituent-ils distinctement des entraves mais également des facteurs de sa matérialisation ? En empruntant une analyse géopolitique, et en procédant par une observation directe, il est ressorti, entre autres que deux représentations, soient deux catégories d'États y sont observables. Ceux qui sont favorables à la libre-circulation, perçue comme un outil stratégique de dynamisation des échanges commerciaux, créent et développent des marchés transfrontaliers, et les États qui en sont réfractaires et qui en voient une menace à leur sécurité, renforçant plutôt les services de contrôle aux frontières et, tendant en conséquence à entraver les entrées, la liberté de circuler des personnes et des biens sur leurs territoires.

Mots clés : Représentations, Libre-circulation, États favorables, États réfractaires, CEMAC

Abstract

Beyond the community perception, how does each CEMAC member state particularly represent the geopolitical issues of the free movement of people and goods? How do these particular representations distinctly constitute obstacles but also factors in its materialization? By borrowing a geopolitical analysis, and proceeding through direct observation, it emerged, among other things, that two representations, or two categories of States, are observable. Those who are in favor of free movement, seen as a strategic tool for boosting commercial exchanges, create and develop cross-border markets, and the States which are resistant to it and which see it as a threat to their security, instead strengthening the services of border control and, consequently tending to hinder the freedom of movement of people and goods within their territories.

Keywords: Representations, Free movement, Favorable States, Refractory States, CEMAC

INTRODUCTION

Cette réflexion se veut d'interroger les représentations que se font les Etats de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) des enjeux géopolitiques de la libre-circulation des personnes et des biens, cela, dans le but de savoir si ces perceptions constituent des mobiles de retardement ou d'avancement à la matérialisation de la mobilité dans cet espace communautaire.

Centrales dans l'analyse géopolitique, les représentations désignent l'ensemble d'idées que l'on se fait de quelque chose, proche ou lointaine (S. Rosière, 2008, p. 137). Présentées autrement, c'est le regard qu'un acteur territorial, étatique ou non, a d'une problématique donnée, d'un objet ou d'un autre acteur territorial. Plus largement, en empruntant à Yves Lacoste, les représentations sont une construction d'un ensemble d'idées, plus ou moins logiques et cohérentes. Elles ont pour fonction première de produire et de faire partager ces idées et, surtout, des valeurs à tout un groupe, à tout un peuple pour l'émouvoir ou pour le mobiliser (Y. Lacoste, 1995, p. 34).

Les représentations d'un acteur géopolitique d'un territoire (ou d'une de ses portions), d'un fait donné peuvent alors le conduire à une posture et, donc, guider son action, aussi bien à l'intérieure qu'à l'internationale.

Elles deviennent, alors, les clefs particulièrement importantes pour comprendre les motivations, les logiques des acteurs vis-à-vis des territoires. Kenneth Boulding rappelait en ce sens que : « les dirigeants dont les décisions déterminent les politiques et les actions des nations ne répondent pas aux

faits objectifs de la situation, mais à leur image de la situation » (S. Rosière, 2008, p. 15).

Il ressort que les représentations peuvent contribuer à nourrir, à définir, à réorienter la diplomatie, la politique étrangère ou la coopération d'un Etat, ainsi que cela semble bien être le cas de ceux de l'espace CEMAC, notamment au sujet de la matérialisation de la libre-circulation des personnes et des biens. En effet, les pays de l'Afrique centrale, à savoir le Gabon, la Guinée-Equatoriale, le Cameroun, le Congo, la Centrafrique et le Tchad, qui avaient procédé, le 16 mars 1994, à Ndjamena, à la signature du Traité qui créait la CEMAC, s'étaient donnés pour objectif commun essentiel de :

Promouvoir un développement harmonieux des Etats-membres dans le cadre de deux unions : une Union économique et une Union monétaire, par lesquelles, ces Etats entendent passer d'une situation de coopération, qui existe déjà entre eux, à une situation susceptible de parachever le processus d'intégration économique et monétaire¹.

Dans le cadre de l'Union économique, particulièrement, les Etats de la CEMAC ambitionnaient, entre autres, « (...) de créer un marché commun fondé sur la libre-circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes »². Un marché commun qui est, cependant, problématique, au regard de ce que la libre-circulation des personnes constitue encore un point d'achoppement entre les Etats.

De fait, certains membres de la CEMAC, notamment le Gabon, la Guinée-Equatoriale et relativement le Congo, laissent plutôt observer des

¹ Traité révisé instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, Art. 2

² Idem

actions qui vont à l'encontre de la libre-circulation, en dépit de leurs engagements au Traité ci-dessus mentionné, à l'Acte additionnel signé et adopté en session extraordinaire à Malabo, lors de la Conférence des Chefs d'Etats de juin 2005 et des textes d'application pris par chacun des Etats, en gros, entre octobre et novembre 2017.

Le Gabon multiplie ainsi des postes de contrôle de police et de gendarmerie aux frontières, particulièrement au Nord, où ce pays est limité au Cameroun, au Congo et, à la Guinée-Equatoriale. Ce dernier pays cité quant à lui, n'a jamais voilé ses réticences à laisser entrer d'autres nationalités sur son territoire. En gros, ces trois Etats, aux niveaux de certaines frontières renforcent leur sécurité et laissent encore observer des refoulements ou rétention des voyageurs, rackets, taxes, etc.

Leurs actions se distinguent nettement de celles du Tchad, de la RCA et, surtout, du Cameroun qui créent et favorisent plutôt le développement des marchés à leurs frontières, contribuant ainsi au dynamisme de la mobilité et des échanges économiques transfrontaliers.

De ce qui précède, il se dégage formellement deux catégories d'Etats dans l'espace communautaire de la CEMAC : d'une part, ceux qui sont réfractaires à la liberté d'entrée et de circuler sur leurs territoires et qui tendent plutôt à renforcer leur sécurité aux frontières et, d'autre part, les Etats qui en sont favorables, s'inscrivant ainsi dans la logique du libre-échange et du marché commun.

Autant dire que tous les Etats de l'espace CEMAC n'ont pas les mêmes représentations des enjeux géopolitiques de la libre-circulation des personnes et des biens, qui constitue alors un point de discordance, de division et, donc, une entrave au processus d'intégration dans

cette région économique. C'est ce constat qui a suscité des interrogations qui ont motivé cette réflexion.

En effet, le questionnement autour duquel s'articule ce texte est de savoir, au-delà de la lecture, de la perception qui leur est commune, comment chaque Etat de la zone CEMAC se représente-t-il particulièrement les enjeux géopolitiques de la libre-circulation des personnes et des biens ?

En quoi est-ce que ces représentations particulières en constituent distinctement des entraves mais également des facteurs de matérialisation ? C'est une problématique qui se veut porteuse d'intérêt.

L'intérêt de cette réflexion est de contribuer aux connaissances sur les difficultés de la CEMAC à matérialiser la libre-circulation, cela, en y interrogeant, non plus les politiques et les structures de cette communauté, ou l'ouverture ou pas des peuples aux autres (S. Loungou, 2010, p. 32), ou encore les violences et l'instabilité régionale (E. Chauvin et G. Magrin, 2020, p. 12), le non-respect des droits des citoyens, etc. (J. Bipele Kemfouedio, 2020, p.18)

Ces blocages sont plutôt analysés sous l'angle des représentations des enjeux géopolitiques des dirigeants des Etats de la CEMAC de cette libre-circulation ; ces représentations, au-delà des discours politiques et politiques intégrationnistes des dirigeants, permettent de mieux saisir leurs postures réelles, vis-à-vis de la mobilité. L'approche par les représentations a commandé une analyse géopolitique qui, pour le souligner avec S. Rosière, s'intéresse aux acteurs, aux enjeux sur fond des perceptions qui les motivent et aux dynamiques territoriales qui découlent de leurs actions (2008, p.123).

Il s'agira alors de questionner, hormis l'enjeu communautaire mais surtout les représentations particulières à chaque Etat ou groupe d'Etat de la libre-circulation, et d'apprécier comment ces Etats manifestent ces perceptions par leurs logiques territoriales qui n'en sont que des conséquences.

Cette analyse géopolitique a requis une observation directe fondée sur des entretiens réalisés auprès des institutions régionales de la CEMAC et, surtout, aux seins des forces de polices des frontières et des opérateurs économiques. L'objectif consistait à obtenir un échantillon diversifié et éloquent, moins sur les enjeux de la libre-circulation que sur les postures des Etats en rapport à celle-ci, dans le but de déceler les représentations de chacun de la question de la mobilité.

Une observation qui a été complétée par les données de presses mais également par notre modeste connaissance du terrain. Il est ressorti qu'en plus des enjeux communautaires (1), chaque Etat a ses propres perceptions de la libre-circulation qui peuvent être observées dans ses logiques territoriales, en rapport à la gestion de ce phénomène à ses frontières (2).

1. APERCU DES ENJEUX COMMUNAUTAIRES DE LA LIBRE-CIRCULATION DES PERSONNES ET DES BIENS DANS L'ESPACE CEMAC

1.1. Enjeux économiques fondés sur la promotion d'un marché commun

La libre-circulation des personnes et des biens n'est pas chose nouvelle en

Afrique centrale. Elle avait déjà été observée en juin 1959, dans le cadre de l'Union douanière Equatoriale (UDE), alors que les Etats de cette région étaient encore, certains, des colonies, au sein de l'Afrique Equatoriale française.

Elle a été, tour à tour, reconfigurée et réexprimée dans les autres organisations régionales qui ont suivi. D'abord, avec l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC), qui avait remplacé l'Union Douanière Economique (UDE) en décembre 1964, à Brazzaville, puis avec la CEMAC, dont il est question (C. Messe Mbega, 2015, p. 234).

Les enjeux de cette libre-circulation des personnes et des biens sont inscrits dans les objectifs fondamentaux de la CEMAC, qui se veut de "promouvoir la paix et un développement harmonieux de ses Etats-membres". Des enjeux dont la réalisation passe, ainsi que le ressort la Convention qui régit l'Union Economique de l'Afrique centrale (UEAC)", par "l'établissement en commun d'un marché ouvert".

La libre-circulation des personnes et des biens apparaît en ce sens comme la matérialisation et l'expression du caractère commun de ce marché régional, qui est accessible à tous les Etats. Ce marché totalise, à ce jour, les 6 Etats de la CEMAC qui font une superficie de 3 millions de km², soient 52 millions de consommateurs.

Tableau 1: **Population, superficie et produit intérieur brut de chaque Etat de la CEMAC**

ETAT	CAMEROUN	RCA	CONGO	GABON	G.EQ	TCHAD
POPULATION	28.786.000	5.579.000	5.970.000	2.389.000	1.675.000	17.720.000
SUPERFICIE en KM ²	475. 440	623.000	342.000	267.668	28.051	1.284.000
PIB EN DOLLAR (\$)	4665	1127	5155	19197	18510	1787

Source : cemac, 2023

Au regard du tableau 1 ci-dessus, les Etats de la CEMAC, qui ont pourtant des potentialités sociales et économiques diverses, ont plutôt des niveaux de développement qui sont plus ou moins équivalents, ainsi que le montre leurs PIB. En 2023, il ne ressort pas un grand écart entre le PIB du Gabon et celui de la Guinée-équatoriale, entre celui du Cameroun et celui du Congo, ni entre celui de la RCA et celui du Tchad.

Il est cependant noté de grandes différences entre chacun de ces ensembles. Ces Etats se veulent ainsi d'être solidaires, en conjuguant communément leurs efforts pour améliorer leurs économies, en leur créant des possibilités d'obtenir des parts de marché, au-delà de leurs territoires nationaux. C'est autrement inscrire ces économies dans la compétitivité, à l'échelle régionale avant qu'elles ne prétendent aux marchés africains et à ceux qui se situent en dehors du continent.

Cette compétitivité économique et financière vise, dans le temps, l'harmonisation des règles qui se doivent de contribuer à l'amélioration des affaires et régir leur fonctionnement, notamment dans les domaines de l'agriculture, pêche, élevage, transport, les grands projets d'infrastructures, les télécommunications, les technologies, etc.

C'est dans cette perspective que la CEMAC soutient qu'elle entend parachever le processus de coopération économique, qui existe déjà et entamer l'intégration qui requiert cette harmonisation des règles³.

Les enjeux de cette libre-circulation des personnes et des biens sont par ailleurs à rechercher dans la volonté de la CEMAC d'unifier, au-delà des marchés intérieurs, toutes les portions des territoires des Etats de la Communauté qui sont encore géographiquement enclavés, y compris celles qui sont insulaires comme la ville de Bata de la Guinée-équatoriale.

C'est en ce sens que la CEMAC encourage les Etats-membres à créer ou à réhabiliter les corridors routiers qui relient les différents Etats limitrophes, dans le but de renforcer la connexité et la connectivité territoriales et, donc, des populations, aussi bien commerçantes que consommatrices. Il en est déjà ainsi des routes nationales qui relient le Gabon et le Cameroun, celui-ci et le Tchad, alors que toutes les autres qui permettent la jonction entre le Gabon et le Congo, le Gabon et la Guinée-équatoriale sont encore difficilement praticables.

Dans le fond, il s'agit pour des Etats de la CEMAC de créer chez les opérateurs économiques de la région des possibilités de gains des parts de marché, au-delà de leurs territoires nationaux.

³ Traité révisé de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique, Art. 2

Cette unification des marchés intérieurs s'observe déjà avec la création des marchés situés dans des "zones frontalières, qui sont, au sens de la CEMAC et même de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), des espaces d'expérimentation ou privilégiés de l'intégration régionale (C. Messe Mbega, 2015, p. 18).

La CEMAC comptabilise ainsi 4 marchés transfrontaliers, entre autres, le marché de Mbaiboum, situé à l'intersection du Cameroun, de la Centrafrique, du Tchad et du Nigeria. Cet espace commercial constitue la plaque tournante majeure des échanges dans la région (K. Bennafla, 1998, p. 12) ; la région des trois frontières, à l'intersection du Gabon, de la Guinée-Equatoriale et du Cameroun est le second marché transfrontalier.

Celui-ci laisse observer une stabilité sécuritaire apparente, au regard de la criminalité qui y est observée (P. Ndong Béka II, 2020, p. 23) la zone transfrontalière Doussala-Dolisie que partagent le Gabon et la République populaire du Congo, etc. Autant dire que le processus de la mise en place d'un marché commun pour faciliter la libre-circulation des biens est effectivement en œuvre, un processus qui doit également impliquer la libre-circulation des personnes.

1.2. Enjeux sociopolitiques ou la création d'une communauté de citoyens

Outre le commerce en lui-même, les enjeux de cette libre-circulation résident dans la décrystallisation des nationalismes. La CEMAC postule pour une région dans laquelle les hommes et les femmes s'acceptent en tant que

membres d'une même Communauté et ne se regardent plus comme des "étrangers".

Il est ainsi observé des activités qui viennent créer ou renforcer des liens entre les populations des différents territoires, à l'instar des opérations à l'échelle régionale, de lutte contre le trafic des véhicules, organisées conjointement en 2007 et en 2008 par les polices des Etats CEMAC (S.Meye Ndong, 2017, p. 24), de la lutte commune contre l'insécurité en mer par les marines nationales dans le cadre Obangame-Express (S.Meye Ndong, 2013,p. 456), des activités socioculturelles et sportives entre habitants des villages, situés de part et d'autre des frontières (C. Messe-Mbega, 2015,p. 280), etc. Autant d'activités qui regroupent différentes nationalités, qui finissent par tisser des liens.

La CEMAC, pour accompagner les populations dans sa volonté de créer une Communauté d'hommes et de femmes, requiert aux Etats, ainsi que cela ressort dans la convention qui autorise la matérialisation de cette libre-circulation des personnes et des biens que « Les ressortissants des Etats-membres de la Communauté qui voyagent ou séjournent sur le territoire d'un autre Etat-membre jouissent, à l'exception des droits politiques, de tous les droits et libertés reconnus aux nationaux du pays hôte, sous réserve des lois et règlements en vigueur dans ledit Etat »⁴.

Il s'agit de reconnaître à ces citoyens, entre autres, le droit de séjourner pendant 90 jours, renouvelables sur le territoire d'un Etat de la Communauté, le droit d'y circuler librement, à la protection, à l'exercice d'une activité, etc. Dans le fond, il s'agit de conférer le statut de citoyen aux

⁴ Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, Actes additionnel n°01/13-CEMAC-070 UCCE-SE portant suppression du

visa pour tous les ressortissants de la CEMAC circulant dans l'espace communautaire, Art. 2

habitants de la CEMAC, même lorsqu'ils sont dans un autre Etat de la Communauté, le passeport et la carte nationale d'identité, délivré par un Etat de la Communauté attestant de la nationalité de la personne.

En gros, la libre-circulation des biens et des personnes est, à l'instar de ce qui est observé ailleurs, le vecteur du processus de la création du marché commun de la CEMAC. Elle favorise l'obtention des gains de marché au-delà des territoires nationaux, la desserte des populations éloignées par la création des marchés transfrontaliers, etc.

Elle permet par ailleurs des raffermissements des liens entre peuples par des longs séjours sur les territoires des Etats tiers. Mais toutes ces avancées butent encore, certaines, sur les représentations particulières des enjeux géopolitiques des Etats sur cette liberté d'entrer et de circuler sur leurs territoires.

2. DES REPRESENTATIONS DES ENJEUX GEOPOLITIQUES AUX LOGIQUES TERRITORIALES FAVORABLES OU REFRACTAIRES DES ETATS FACE A LA LIBRE-CIRCULATION DES PERSONNES ET DES BIENS

2.1. Les enjeux commerciaux et économiques : outils stratégiques du Cameroun, Tchad et RCA, favorables à la libre circulation des personnes et des biens

A l'instar de ce qui peut être observé ailleurs, le Cameroun, le Tchad et la RCA sont favorables à la libre-circulation des personnes et des biens parce que ces Etats se la représentent comme un outil stratégique d'accroissement des échanges commerciaux.

C'est donc un enjeu économique qui s'avère essentiel pour comprendre la

posture exclusive de ces trois Etats à la liberté des mouvements des biens et des personnes, même si les trois n'ont pas absolument les mêmes motivations particulières.

Le Cameroun, qui est la première économie de la CEMAC, est, en gros, le plus gros producteur pendant que les deux autres Etats sont généralement des consommateurs. Une domination économique que l'Etat camerounais a réussi à étendre aux autres Etats.

En effet, la description du Cameroun dans le cadre politique de la CEMAC montre que cet Etat, qui a la particularité de partager ses frontières avec tous les autres, occupe une position charnière qui place son territoire au centre géographique de cette Communauté. Grâce à cette centralité de son aire territoriale, étendue sur 475 440 km², abritant 28 786 398 habitants, présentant une géographie physique et humaine singulière qui lui vaut, de la part de ses hagiographes, l'appellation de « l'Afrique en miniature » et des potentialités économiques et agricoles, le Cameroun a su valoriser sa longue enveloppe frontalière en y implantant plusieurs des marchés frontaliers, notamment, à Mbaïboum et à Kousséri, à ses marges septentrionales avec le Tchad et la RCA, et à Kyé-Ossi et à Abang Minko'o au sud, aux contacts du Gabon et la Guinée équatoriale. Ces marchés font du Cameroun une jonction économique et commerciale avec tous ses voisins.

Les trois Etats dont il est question ici partagent les marchés frontaliers de Mbaïboum et Kousséri. Situés dans le département du Mayo-Re au nord du Cameroun presque à l'intersection exacte de la République centrafricaine et du Tchad, ces deux marchés constituent des plaques tournantes commerciales majeures entre ces trois États (K. Bennafla, 1998, p. 14).

Ce sont les principaux pôles de ravitaillement de Bangui (capitale centrafricaine), en produits manufacturés de consommation courante (savon, vêtements, radiocassettes, pièces détachées de véhicules, ciment.). Ils permettent aussi l'écoulement vers la RCA et le Tchad de biens industriels camerounais, notamment du sel, de l'huile, du sucre.

Si l'on s'en tient aux données fournies par le conseil national des chargeurs du Cameroun, le Tchad est la principale destination des exportations camerounaises sur l'ensemble du continent africain avec 3,8% des parts de marché en 2019, suivi de la République centrafricaine avec 79 900 tonnes de marchandises pour 30,4 milliards de francs CFA et du Gabon avec 399 000 de tonnes pour 27,2 milliards de Francs CFA⁵.

Ces échanges du Cameroun avec ces deux premiers Etats concernent généralement les produits agricoles locaux et les produits industriels d'utilisations courantes circulant d'un Etat à l'autre en fonction du différentiel des prix et de leurs disponibilités (C. Messe Mbega, 2015, p. 231). Il ressort la dépendance commerciale des Etats de la CEMAC à l'égard du Cameroun mais également la prégnance de celui-ci dans le commerce dans cette région.

Cette dépendance du Tchad et de la RCA vis-à-vis du Cameroun est d'autant à souligner que celui-ci contribue à la survie économique des populations vivant dans les villes et localités situées aux marges frontalières de ces trois Etats. En exemple, la fermeture des frontières des Etats de la région dans la période de la lutte contre

la pandémie du coronavirus en 2020 a fait chuter des flux commerciaux entre les Etats de la CEMAC de 80% (B. Mbodiam, 2020, p. 3).

La ville frontalière de Kousséri au nord du Cameroun, essentiellement tributaire des échanges commerciaux avec le Tchad, en a connu une récession économique, qui a eu des conséquences néfastes sur le bien-être de la population locale. En ce sens, lors de nos enquêtes en novembre 2023, Monsieur Kim, un des opérateurs économiques de cette ville pouvait se plaindre en ces termes :

La fermeture de la frontière nous étouffe ici à Kousséri. Toutes nos activités sont bloquées (...) Les pertes sont vraiment énormes dans la mesure où je ne gagnais pas moins de 50 000 FCFA par jour. Subitement, tout est à l'arrêt. Maintenant, je n'ai pas de client et le bailleur réclame toujours ses 40 000 FCFA de loyer à la fin de chaque mois. Actuellement, je ne sais où donner de la tête⁶.

On retrouve les mêmes enjeux d'interdépendances commerciaux et économiques de l'application de la libre circulation des personnes et des biens au Tchad et en République centrafricaine, où pour dénouer leurs enclavements géographiques qui ralentissent la prospérité de leurs économies, ces deux pays sont contraints de collaborer avec les gestionnaires des ports camerounais de Douala et Kribi, qui constituent leurs points de débarquement et d'embarquement des importations et exportations par voie maritime.

L'exportation du pétrole brut de Doba au cœur de la zone soudanaise au Tchad, par exemple, est assurée par un

⁵Chiffres publiés par le Conseil national des chargeurs du Cameroun, disponible sur : <https://www.cncc.cm/fr/article/commerce-exterieur-en-2021-le-tchad-a-ete-la-principale-destination-des-exportations-camerounaises-en->

[afrique-438?page=1#:~:text=Selon%20les">afrique-438?page=1#:~:text=Selon%20les](#) , consulté, le 14 février 2024.

⁶ Les propos recueillis auprès de Monsieur Kim, un des opérateurs économiques de la ville de Kousséri en novembre 2023

oléoduc de 1.061 kilomètres, vers le littoral camerounais (E. Chauvin et G. Margin, 2023, p. 18). De même la construction de pont sur le fleuve Logone entre Bongor au Tchad et Yagoua au Cameroun, l'extension du chemin de fer à partir de N'Gaoundéré, et la réhabilitation de la Route Nationale entre Mora au Tchad et Kousséri au Cameroun renforcent les flux commerciaux dans le Corridor Ndjamena-Douala.

Du côté centrafricain, selon la Banque mondiale, le corridor Bangui - Port de Douala au Cameroun, long de 1 500 km, est desservi par un peu plus de 5 000 camions en provenance de la RCA. Sur ce corridor passent généralement le bois exporté par la RCA et les produits manufacturés importés via le port de Douala (E. Chauvin et G. Magrin, 2020, p. 19).

L'on comprend alors les enjeux qui motivent le Cameroun, le Tchad et la RCA à souscrire pleinement au principe de la libre circulation des personnes et des biens. Celle-ci est représentée par ses trois acteurs géopolitiques de la CEMAC comme une stratégie de lutte contre l'enclavement de leur territoire et la survie développent socioéconomique.

Elle est, pour le Cameroun, qui est le pôle des échanges en zone CEMAC, le moyen d'accroître sa production, de l'écouler sur les marchés nationaux des Etats de la communauté, ces marchés qui font désormais partie du marché commun de la CEMAC ; alors qu'elle représente pour le Tchad et la RCA un instrument d'amenuiser leurs insuffisances en productions, en se tournant particulièrement vers le Cameroun qui les alimentent en produits agricoles et leurs donne accès au commerce internationale par l'entremise des ports de Douala et Kribi.

Cependant, du fait de sa proximité géographique avec le Nigéria, qui, lui, est membre de la CEDEAO et, de surcroît, l'un des Etats les plus peuplés et des plus industrialisés du continent, le Cameroun pourrait, lui-même, devenir un satellite économique de ce pays ouest-africain à cause de l'inondation sur son territoire des vastes gammes de produits manufacturés « made in Nigeria » (M-L. Ropivia, 1998, p. 176).

En effet, les marchés de Mbaïboum et celui de Kousséri représentent des points relais dans la diffusion de marchandises nigérianes à destination de l'Afrique centrale. Surtout que certaines franges de la population camerounaise trouvent plus d'avantages auprès d'autres du Nigéria. C'est le cas de la communauté Peul qui, bénéficiant de la rente de position de ces deux marchés frontaliers, est davantage tournée vers les Yola et les Sokoto du Nigéria.

C'est également le cas des populations anglophones du Cameroun qui sont profondément accrochées à la partie sud-est du Nigeria et qui, par ailleurs, luttent parfois ensemble contre l'insécurité transfrontalière, ainsi que ce fut le cas contre le groupe islamiste nigérian, boko-haram. Celui-ci sévissait, en effet, dans les régions anglophones camerounaises, nourrissant par ailleurs des craintes chez les autres Etats de la CEMAC, notamment au Gabon, en Guinée-équatoriale et au Congo, qui voyaient désormais en l'Etat camerounais le point de propagation, non seulement du terrorisme mais également de l'insécurité observée dans ses espaces transfrontaliers avec ses voisins tchadiens et centrafricains, au point de relativiser le bien-fondé de la libre-circulation des personnes et des biens.

2.2-Les enjeux sécuritaires : un justificatif du Gabon, Congo et Guinée-Equatoriale, réfractaires à la libre-circulation des personnes et des biens

A l'inverse des Etats-membres ci-dessus, le Congo mais plus encore le Gabon et la Guinée-Equatoriale sont réfractaires à la libre-circulation des personnes et des biens. Mais avant de poursuivre, il convient de souligner que ce n'est pas tant que ces trois Etats ne trouvent pas leurs intérêts économiques et commerciaux à la libre-circulation.

Des franges de la population gabonaise et celle de la Guinée-Equatoriale se ravitaillent, en effet, aux marchés frontaliers camerounais d'Ambam, Meguikom et, surtout, Abang-Minko'o et Kye-Ossi. Le marché d'Abang-Minko'o laisse, certes, observer des activités depuis les années 1990-1991 mais a été construit en 1993, avec l'appui du Fonds européen de développement (FED) pour desservir le Gabon, à la suite d'une convention entre celui-ci et le Cameroun, dans le cadre du programme de sécurité alimentaire (P. Nguéma Engo, 2006, p. 223).

Abang-Minko'o est rivalisé par le marché de Kye-Ossi, qui s'est finalement imposé comme le plus grand marché de cet espace commercial. C'est ce marché qui symbolise, en effet, la position de carrefour de la région des trois frontières car Kye-Ossi est situé à 1km du Gabon et, à 3km de la Guinée-Equatoriale. En dépit de ces avantages, le Congo et, surtout le Gabon et la Guinée-Equatoriale se montrent très réticents à la libre-circulation.

Pour mieux saisir leur posture géopolitique, il est intéressant de savoir, d'une part, comment ces Etats se représentent, eux-mêmes, au sein de la CEMAC et, même à l'échelle du continent et, d'autre part, comment perçoivent-ils la liberté d'entrer et de circuler des

personnes d'autres nationalités sur leurs territoires respectifs.

Dans cet ordre, le Gabon se représente, en gros, comme un "petit Etat", du point de vue de son poids démographique et sa morphométrie territoriale (A-L Sanguin, 1977, p. 78). Le territoire gabonais est nanti d'importantes ressources stratégiques, suscitant des convoitises, aussi bien des puissances que des Etats du continent africain, donc, ceux de l'Afrique centrale (S. Meye Ndong, 2013, p. 345) ; c'est l'un des pays du continent les plus convoités par les migrants intra-africains (S. Meye Ndong, 2017, p. 142).

Cette image des autorités gabonaises de leur Etat n'est pas loin de celle qu'a, d'elle-même, la Guinée-équatoriale qui, avec ses 21 051km² et ses 1 014 999 habitants, est encore territorialement moins vaste et démographiquement inférieure au Gabon et, à chacun des membres de la CEMAC. La Guinée-équatoriale, qui a longtemps été l'un des pays les plus pauvres de cette région et même du continent, produit du pétrole depuis 1995.

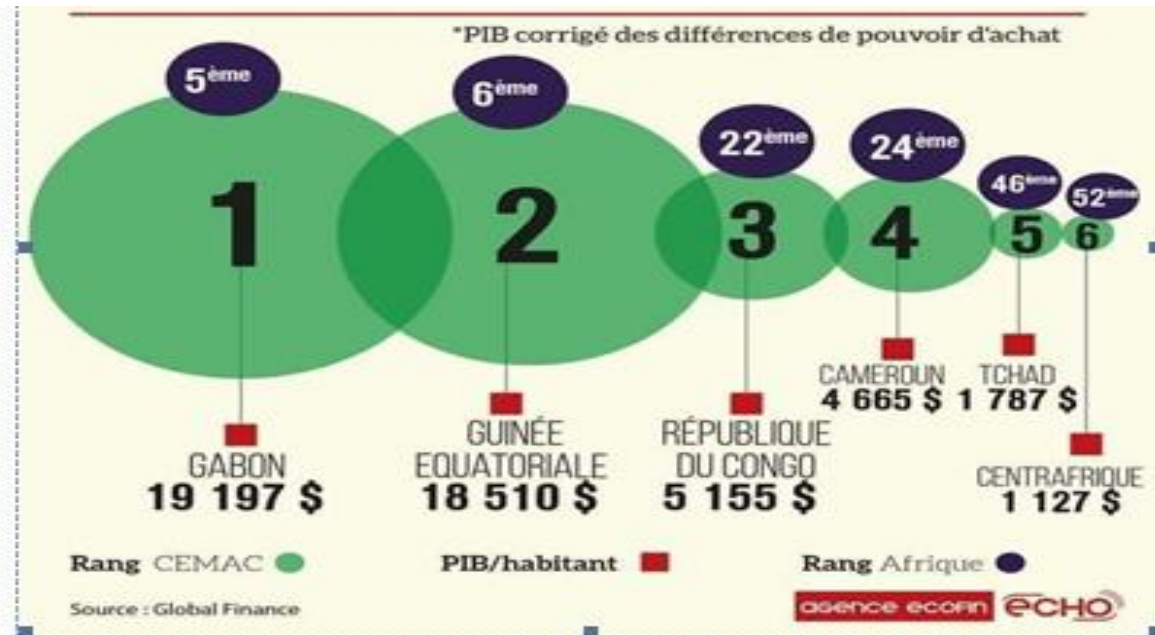
Ce nouveau statut de pays pétrolier a repositionné économiquement ce pays. Un repositionnement que vante son peuple, allant jusqu'à prendre comme une sorte de revanche sur les ressortissants des autres pays, qui ont longtemps pris les équatoguinéens pour leurs sujets de moquerie. En gros, le Gabon, la Guinée-Equatoriale sont les Etats les plus dotés en ressources mais les moins peuplés de l'espace CEMAC.

La figure 1, ci-dessous, qui présente le classement de l'année 2023 des pays de la CEMAC en fonction de leurs produits intérieurs bruts, aussi bien à l'échelle de cette région qu'à celle du continent, montre, au-delà des problèmes de redistribution des richesses posés avec récurrence que le

Gabon a Guinée équatoriale et moins le Congo sont les pays les plus riches de cette région. Les deux premiers ont produit, dans cet ordre, 19 197 \$ et

18 510 \$ par habitants et par an et sont suivis du Congo et du Cameroun avec un PIB respectif de 5 155\$ et de 4 655\$.

Figure 1 : **Le classement des Etats de la CEMAC selon leurs rangs en PIB à l'échelle régionale et continentale de 2023**



Source : Global finance 2023

Le Tchad et la Centrafrique arrivent en dernier de ce classement avec 1 187 \$ et 1 127\$. Le PIB du Gabon et celui de la Guinée-Equatoriale ne sont pas, non plus, négligeables, à l'échelle du continent où ces Etats arrivent au 5ème et 6ème rang, suivis du Congo qui occupe la 22ème place. Autant dire que ces deux Etats sont les plus financièrement prospères de la CEMAC.

Ce statut, qui est particulièrement financier, et les autoreprésentations mentionnées ci-dessus ne sont pas loin d'influencer la perception de l'un et de

l'autre de la libre-circulation des personnes et des biens.

En effet, le Gabon, la Guinée-équatoriale et même le Congo voient en la liberté d'entrer, de circuler et de séjourner des ressortissants des autres Etats de la CEMAC et même de toute l'Afrique continentale sur leurs territoires, d'une part, un envahissement et une spoliation et, d'autre part, une source d'accroissement de l'insécurité, contre laquelle luttent déjà ces Etats (S. Loungou, 2010, p. 28).

Cette crainte de l'insécurité est renforcée par l'instabilité du Tchad et de la Centrafrique qui subissent, depuis des années, les offensives des rebelles et celles des coupeurs de route aux niveaux de leurs frontières avec le Cameroun,

qui, lui, est limitrophe aux trois Etats réfractaires à la libre circulation.

En gros, les dirigeants du Gabon et de la Guinée-Equatoriale redoutent la propagation de cette insécurité sur leurs territoires. C'est autrement affirmer que ces trois Etats semblent privilégier l'argument de la sécurité, vis-à-vis de la libre-circulation des personnes et des biens, au détriment de la thèse économique.

Dans une telle logique, les cas du Gabon et de la Guinée équatoriale apparaissent particulièrement éloquents, en ce que la paix, la stabilité politique et la stabilité territoriale occupent une place importante dans les projets de gouvernance de leurs dirigeants. Ces Etats semblent voir en l'ouverture des frontières, une source potentielle de la régionalisation de l'insécurité. Cette vision des choses est bien observable dans leurs dynamiques sécuritaires, aux niveaux de leurs frontières.

Au Gabon par exemple, depuis sa décision d'appliquer la libre circulation des personnes et des biens sur son territoire, en 2017, le pays n'a cessé de multiplier le nombre de poste de contrôle entre Libreville, sa capitale politico-administrative et la ville frontalière camerounaise de Kye-Ossi, par laquelle arrivent généralement les migrants. Sur l'axe routier qui permet la jonction des deux villes, les gouvernements gabonais qui se sont succédés ont pu créer, sans compter les postes mobiles, 10 postes fixes de contrôle de police et de gendarmerie.

Entre autres : Biyi, Mengang, Akok-Barrage, Angone, Ewormekok, Ntoum 6, etc. Ces postes de contrôle ont été ajoutés aux postes fixes qui existaient, parmi lesquels ceux de Meyo-

Kyè, Bitam, Assok-Ngomo, Mitzic, Ndjolé, Bifoun, Kango, etc. De même, depuis le coup d'Etat du 30 aout 2023, les nouvelles autorités de ce pays ont instauré un couvre-feu permanent de 00heure à 5heures du matin sur l'ensemble du territoire national et ont octroyé les primes supplémentaires de 200.000 francs CFA environ 300 euros aux agents des forces de sécurité et de défense affectés aux zones frontalières.

Cet enjeu sécuritaire, vis-à-vis de la libre-circulation des personnes et des biens a été formellement exprimé par un agent des forces de sécurité gabonaises qui a voulu garder son anonymat en poste à Meyo-Kyè, à la frontière Gabon-Cameroun : « Le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Gabon, chacun de ces Etats a ses normes, ses règles. La libre circulation est une chose, mais maintenant aller faire tout ce qu'on veut et comme on veut, c'est autre chose »⁷.

Derrière ces propos, se cache une logique inavouée que l'on peut rattacher à l'affirmation des frontières nationales, par voie de conséquence, aux refus officieux du pays d'appliquer la libre-circulation des personnes et des biens, malgré le texte d'application qu'il avait ratifié en 2017.

En Guinée équatoriale, hormis les faits mentionnés plus haut, un autre, majeur et récurrent permet d'illustrer sa posture réfractaire à la libre circulation des personnes et des biens sur son territoire. Il s'agit de la pratique d'une politique d'immigration coercitive à l'égard des ressortissants des Etats de la CEMAC. Là aussi, quelques observations paraissent nécessaires pour le justifier.

En effet, suite au coup d'Etat déjoué par ce pays en décembre 2017, les plus hautes autorités y avaient décidé unilatéralement et, sans préavis,

⁷ Propos recueillis lors de l'enquête en rapport à ce texte, le 17 février 2024, disponible sur : <https://afrique.le360.ma/autres->

pays/politique/2018/04/21/20570-guinee-equatoriale-tentative-de-coup-detat-malabo-deploire-un-manque-de-solidarite-

d'expulser tous les ressortissants tchadiens et centrafricains présents sur leur territoire, car l'implication supposée des ressortissants de ces deux pays dans cette tentative de coup d'Etat avait été perçue comme une violation du principe d'assistance mutuelle et du pacte de non-agression, signés par les Etats de l'Afrique centrale.

Pour les plus hautes autorités de la Guinée équatoriale, il s'agit d'un manque de solidarité régionale. En ces termes, elles disent dans le journal Afrique le 360, le 21 avril 2018, qu'elles : « (...) ne peuvent pas comprendre comment pour des montants insignifiants, certains Tchadiens, Centrafricains et Soudanais aient pu être recrutés pour sacrifier leur vie afin d'aller attenter contre les personnes d'une autre nation ».

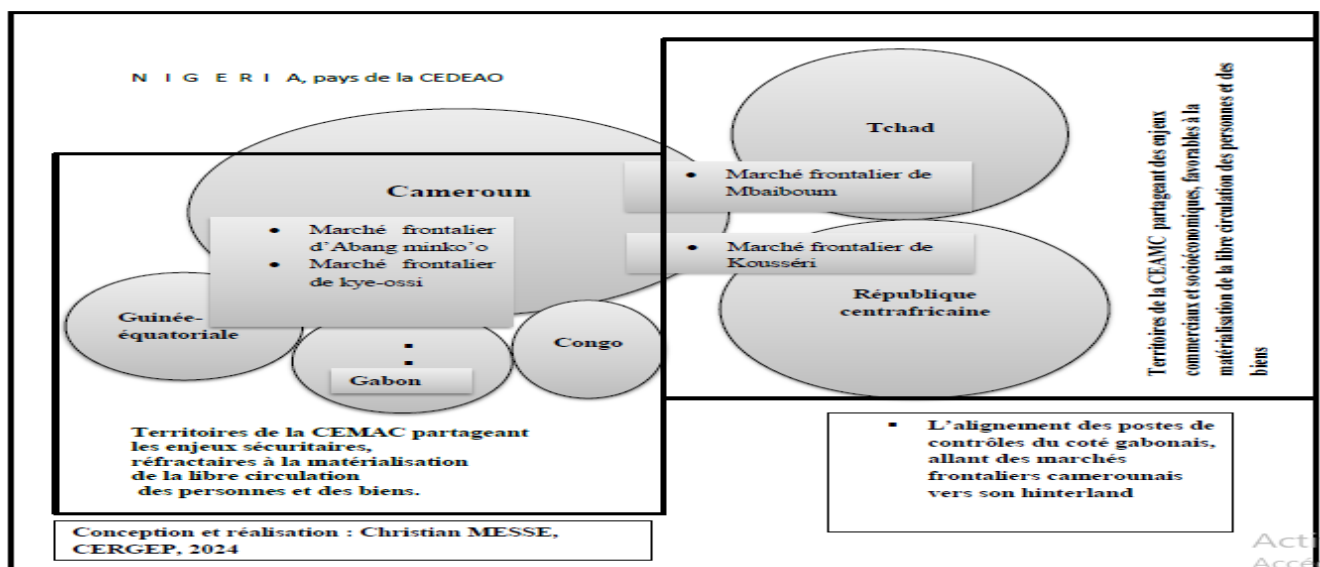
Quant au Congo, la réticence à la mise en œuvre de la libre circulation des personnes et des biens se manifeste par le manque d'enthousiasme à fournir des efforts d'enquêtes à la demande d'un État-tiers ou même d'extrader une personne arrêtée, surtout si la personne à extrader est un compatriote.

Ce fut le cas en 2016, lorsque les policiers du Congo-Brazzaville avaient refusé de mettre un de leurs compatriotes à la disposition de leurs collègues gabonais qui le recherchaient pour un vol de plus de 30 millions de francs CFA au Gabon.

Au regard de ce qui précède, l'on pourrait penser que les trois Etats, qui trouvent leurs avantages économiques et commerciaux dans cette libre-circulation préféreraient la liberté de circuler des biens et non celle des hommes, en laquelle ces membres de la CEMAC voient de l'insécurité.

Autant dire que la CEMAC est comme divisée en deux groupes d'Etats : ceux qui sont favorables à la libre-circulation et ceux qui en sont réfractaires. Une division qui découle des représentations géopolitiques que chacun se fait de la mobilité ; ces perceptions que ces Etats manifestent à travers leurs dynamiques ou logiques territoriales en rapports à la gestion de ce phénomène aux niveaux de leurs frontières, ainsi que souligné ci-dessus et comme le représente la figure 2, ci-dessous.

Figure 2: Les logiques spatiales des enjeux de la libre circulation des personnes et des biens en Afrique centrale



C'est une figure qui montre les logiques territoriales des Etats de la CEMAC, selon que ceux-ci sont favorables ou non, à la libre-circulation. Il apparait le groupe des Etats favorables, au centre desquels le Cameroun qui, par ses marchés frontaliers de Kousséri et de Mbaïboum, a réussi à étendre son emprise économique sur le Tchad et la RCA.

Ceux-ci qui trouvent leurs avantages commerciaux dans les logiques territoriales camerounaises peuvent alors réduire leurs insuffisances en production. A l'inverse, le Gabon et la Guinée-équatoriale qui, certes, trouvent leurs intérêts économiques dans les marchés frontaliers du Cameroun, ont plutôt réagi par la multiplication des postes de contrôle, priorisant l'argument sécuritaire. Ces Etats seraient favorable à la libre-circulation des biens et, non à celle des personnes.

La protection des territoires et ses populations notamment au Gabon, Congo et en Guinée équatoriale est d'autant inconditionnelle que les relations entre ces Etats et le reste de la CEMAC sont souvent tendues.

CONCLUSION

En somme, cette réflexion se voulait de traiter de la question selon laquelle, au-delà de la perception commune, comment chaque Etat-membre de la CEMAC se représente-t-il particulièrement les enjeux géopolitiques de la libre-circulation des personnes et des biens ?

En quoi est-ce que ces représentations particulières en constituent des entraves mais également des facteurs de matérialisation ? Pour répondre, il a été jugé idoine la mobilisation d'une analyse géopolitique, qui requiert l'examen des acteurs à l'œuvre, de leurs enjeux communs vis-à-

vis de la libre-circulation et, surtout, les représentations particulières que se fait de celles-ci, chacun des Etats. L'analyse géopolitique a ainsi conduit à une observation directe fondée sur des entretiens réalisés dans le but d'obtenir un échantillon diversifié mais éloquent des personnes interrogées, surtout sur les représentations de chacun des membres de la CEMAC de la question de la mobilité. Cette observation a été complétée par les données de presses mais également par notre modeste connaissance du terrain.

Il est ressorti que la libre-circulation des personnes et des biens est un enjeu qui est commun, à tous les Etats de la CEMAC, qui voient en elle le levier essentiel de la matérialisation du marché commun de l'Afrique centrale. Mais cette perception commune n'est pas entièrement partagée par tous les Etats-membres de cette communauté, qui se retrouve alors comme divisée en deux camps.

D'une part, il y a le camp constitué du Cameroun, du Tchad et de la Centrafrique, pour qui la libre-circulation est un outil stratégique de dynamisation de leurs économies, c'est un enjeu commercial. Le Cameroun y voit moyen d'accroître sa production et d'étendre son marché de consommation ; cet Etat a ainsi multiplié des marchés à ses marges frontalières avec chacun de ses voisins, profitant par ailleurs de sa centralité géographique. Certes, les deux autres Etats exportent mais sont plus dépendants des exportations camerounaises sur leurs territoires.

D'autre part, il y a le groupe composé, moins du Congo que du Gabon et de la Guinée-Equatoriale pour qui la libre-circulation est plutôt perçue comme une menace à la sécurité de leurs territoires. Ces deux derniers, du fait de leurs poids démographiques et de leurs

tailles territoriales, craignent d'être envahis mais également que les ressortissants des autres Etats de la CEMAC ne soient des facteurs d'aggravation de l'insécurité en leurs pays.

Autant dire que la libre-circulation dans l'espace CEMAC souffre des représentations contradictoires des Etats, dont les logiques territoriales, notamment aux niveaux des frontières traduisent suffisamment les postures géopolitiques des uns et des autres.

Si les Etats favorables à la liberté de circuler développent des marchés frontaliers, pour exprimer leur ouverture à la mobilité, les Etats réfractaires, qui ne cachent pas, certes, leurs intérêts au commerce, à l'inverse, renforcent les postes de contrôle de police, montrant ainsi leur réfraction à la libre-circulation sur leurs territoires.

La CEMAC devraient alors encourager les Etats à régler le problème de leurs structures, aussi bien administratives que sécuritaires qui leur permettraient de pratiquer la libre-circulation des personnes et des biens, tout en veillant à la sécurité de leurs territoires.

BIBLIOGRAPHIE

BENNAFLA Karim, 2002, *Le commerce frontalier en Afrique centrale. Acteurs, Espaces, Pratiques*, Paris, Karthala.

BENNAFLA Karim, et al. 2008, « Introduction. Frontières et logiques de passage : l'ordinaire des transgressions »: *Cultures & Conflits*, n°72, hiver 2008 en ligne à <https://doi.org/10.4000/conflits.17383>, p. 7-12 (Consulté le 10/02/2013).

BIPELE KEMFOUEDIO Jacques 2020, « La libre-circulation des personnes comme droit fondamental en zone CEMAC », *La revue du centre Michel de l'Hospital* n° 21 /2020. En ligne à <https://revues-msh.uca.fr/revue-cmh/index.php?id=72>, p. 18-28 (Consulté, le 25/04/2024).

CHAUVIN Emmanuel ; et MAGRIN Géraud., 2020, « Violences et régionalisation en Afrique centrale ». *belgeo* n°4 /2020. En ligne à www.belgeo.revues.org; 12p.12-24 (Consulté, le 5 /0 3/2023)

FOUCHER Michel., 2009, « Intégration sous-régionale : où en est-on avec le passeport C.E.M.A.C ? », *Gabon Matin*, n° 129, 23 octobre, 3 p. 1-3.

LACOSTE Yves., 1995, « Préambule », *Dictionnaire de géopolitique*, Lacoste Y., (Dir.), Paris, Flammarion, 35 p.

LOUNGOU Serge 2010, « La libre circulation des personnes au sein de l'espace de la CEMAC : entre mythes et réalités », *Belgo* n°3 /2010. En ligne à www.belgeo.revues.org,

MESSE MBEGA Christian., 2015, « Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique centrale ? »,

Ethique publique, vol 17, n°1/2015. En ligne à ethiquepublique.org. 20p 14-34

MESSE MBEGA Christian., 2015, *la communauté économique des États de l'Afrique centrale : Quelle politique de sécurité pour une organisation régionale à vocation économique ?* Thèse de doctorat géographie politique, Université de Reims Champagne Ardenne, 385 p.

MEYE NDONG Serges, 2022, « La coopération policière et la sécurité des espaces transfrontaliers en Afrique centrale : le cas de la région des "trois frontières" Cameroun, Guinée-Equatoriale, Gabon », *Daloo*, n°007, 20 p. 107-127

MEYE NDONG Serges, 2017, « Le trafic des migrants, un aspect de la migration clandestine et de l'insécurité du territoire au Gabon. Le cas de la province du Woleu-Ntem »: *Le Politiste*, n°2, 29p. 141-170

MEYE-NDONG Serges., 2013, *La sécurité et la défense du territoire au Gabon. Analyse géopolitique*, Thèse de doctorat, Géopolitique, Université de Reims Champagne Ardennes, 729 p.

MODIAM Brice 2020, « Échanges commerciaux : après plus d'un an de fermeture, le Tchad rouvre sa frontière avec le Cameroun », *gestion publique*. En ligne à <https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/1806-16529-echanges-commerciaux-apres-plus-d-un-an-de-fermeture-le-tchad-rouvre-sa-frontiere-avec-le-cameroun>, consulté le 16/06 /2023.

NDONG BEKA II Poliny, 2020, « Les activités illicites à la frontière nord du Gabon », *Espace politique*, n°40/2020-1.En ligne à <https://journals.openedition.org/espac>

[epolitique/8146](#), Consulté, le 23/10/2023) p. 15-30.

NDONG BEKA II Poliny, 2016, *Les activités transfrontalières illicites entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée-Équatoriale. Logiques spatiales, acteurs et enjeux*, Thèse de doctorat, Géopolitique, Université de Reims Champagne Ardenne, 423 p.

NGUEMA ENGO Paul., 2007, « Villes et intégration régionale transfrontalière (Gabon-Cameroun) », *Burgel, Villes en parallèle*, p. 119-152

NGUEMA ENGO Paul, 2006, « Le département du Ntem (dans le Nord Gabon) et la vie relationnelle avec les

pays voisins du Cameroun et de la Guinée-Equatoriale », *Revue de l'IRSH*, Vol.9-10, n°9-10, p. 211-227.

ROSIERE Stéphane, 2008, *Géographie politique et Géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*, Paris, 2^{ème} Ed., Ellipses.

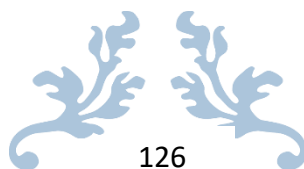
ROPIVIA Marc-Louis, 1998, « institutions déliquescents et espace éclaté : quelle intégration régionale en Afrique centrale ? », *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, p.175-184.

SANGUIN André-Louis, 1977, *La géographie politique*, Paris, P.U.F.

Numéro 015 Décembre 2024
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053





HARIS N°15 Décembre 2024